

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Convocation 16 Février 2021

Le vingt trois février deux mil vingt et un à dix neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Samuel POUSSOT, Jennifer VIGOGNE, Dimitri FRANJIC, Ghislaine COINDARD, Romain LAFFUGE, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

**Etait absents excusés** : Edith LAFFUGE a donné procuration à Jean-Luc LAFFUGE, Sara ARNAUD.

**Secrétaire** : Ghislaine COINDARD.

### **LOCATION CHASSE**

Suite à plusieurs courrier envoyés à la société de chasse, restés sans réponse, un nouveau courrier leur a été envoyé pour les informer qu'ils n'ont plus le droit de chasser dans les bois communaux de SAINT LEGER TRIEY, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Un courrier a été reçu de la Société de Chasse de la Noue de SAINT LEGER TRIEY demandant le droit de chasser dans les bois communaux de SAINT LEGER TRIEY, moyennant une redevance annuelle de 100 €uros, ainsi que l'entretien des lignes.

*Romain LAFFUGE étant Président de la Société de Chasse quitte la salle pendant la délibération.*

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de louer les bois communaux à la société de chasse de La Noue, pour un montant de 100 €uros pour une année, soit du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022
- CHARGE le Maire d'établir le bail correspondant,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL 7 RUE DE LA MAIRIE**

**Annule et remplace la délibération du 19 janvier 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal

- DONNE son accord de principe pour effectuer des travaux de rénovation du logement communal, pour un montant d'environ 10 700 €uros ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme de Village Côte d'Or
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021
- Les travaux seront effectués sous réserve d'attribution des subventions.

## REFLEXION SUR LE STOCKAGE DU MATERIEL DE LA MAIRIE

Lors du précédent conseil municipal avait été évoquée la possibilité de louer le bûcher situé dans la cour de l'école aux locataires du logement communal 4 rue de la Mairie.

Le Conseil Municipal DECIDE de vider le bûcher pour le mettre à disposition du locataire. Les conseillers réfléchissent à un local pour mettre le matériel de la Commune.

## QUESTIONS DIVERSES

### Désignation membres Association Foncière

Le mandat des membres de l'Association foncière de SAINT LEGER TRIEY est arrivé à expiration le 2 juillet 2020.

Conformément à l'article R 133-3 du Code Rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture pour une période de 6 ans.

Le Conseil Municipal DESIGNE comme suit la moitié des membres du bureau de l'Association Foncière :

- Eric LAFFUGE - Romain LAFFUGE - Fabrice THEVENOT

*Romain LAFFUGE a quitté la salle pendant la délibération.*

### Entretien du village

Le Maire donne lecture de 3 devis pour l'entretien du village.

Le Conseil Municipal RETIENT le devis de l'ESAT EXPLOITATION (C.A.T.) de BEZOUOTTE, pour un montant de 4 4332,09 €uros.

Les boulangers de MAXILLY SUR SAONE ont pris contact avec la Commune pour une éventuelle distribution de pain sur SAINT LEGER TRIEY. Un questionnaire sera transmis aux administrés pour connaître les besoins.

Monsieur le Maire propose de mettre le hall d'entrée de l'ancienne école et les sanitaires à disposition des ouvriers du bâtiment, qui travaillent sur la Commune, durant le temps méridien pour qu'ils puissent prendre leurs repas au chaud pendant la période hivernale.

Des renseignements seront pris pour connaître les conditions sanitaires à respecter.

Le Maire donne lecture d'un courrier administré demandant l'aménagement d'un bateau sur une portion de trottoir situé devant son domicile, 11 rue de Labarre.

Le Conseil Municipal donne son accord. Les travaux seront exécutés avec soin aux frais du demandeur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de mugs, réalisés par Cécile COLNOT, à offrir aux personnes qui se paissent à SAINT LEGER TRIEY.